

209C0728  
FR0004050300-FS0297

25 mai 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE OPEN**

(Euronext Paris)

Par courrier du 11 mai 2009, complété par un courrier du 20 mai, Monsieur Laurent Sadoun a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 avril 2009, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date, 1 055 177 actions GROUPE OPEN représentant 1 986 095 droits de vote, soit 10,72% du capital et 13,92% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une annulation de 1 074 444 actions GROUPE OPEN autodétenues, décidée le 16 mars 2009 par le conseil d'administration de cette société.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 11 mai 2009, 1 055 177 actions GROUPE OPEN représentant 1 986 095 droits de vote, soit 10,72% du capital et 13,91% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 9 843 173 actions représentant 14 265 055 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 843 173 actions représentant 14 275 109 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.